

DELIBERATION N° 2001/10-01 - INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Monsieur le Maire, rapporteur, indique à l'assemblée que Monsieur Julien BRUSCO, conseiller municipal élu lors du scrutin du 18 mars 2001 sur la liste « Ludres Dynamique », lui a fait part de sa démission du Conseil Municipal.

Monsieur le Préfet a été informé de cette démission.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant.

En conséquence, Monsieur le Maire déclare installer dans sa fonction de conseiller municipal, Monsieur Claude BORACE.